

Lachine; 2e do, l'Hon. J. J. C. Abbott, Ste-Anne; 3e do, Peter McMartin, Lachine.

Taureaux d'un an.—1er prix, Alexandre Tait, St. Laurent; 2e do, Alexandre Somerville, Lachine; 3e do, J. P. Dawes, do.

Vaches.—1er prix, Thomas Dawes et cie, Lachine; 2e do, Alex Somerville, do; 3e do, J. P. Dawes, do.

Génisses de 2 ans.—1er prix, Thomas Dawes et cie, Lachine; 2e do, J. P. Dawes, do; 3e do, Alex Somerville, do.

Génisse d'un an.—1er prix, Thomas Dawes et cie, Lachine; 2e do, George et A Muir, St-Laurent; 3e do, J P Dawes, Lachine.

*Race Croisée.*

Taureaux âgés.—1er prix, Samuel Penniston, Lachine; 2e do, Pierre Rochon, St Laurent; 3e, Olivier Desloges, do; 4e, Rémi Lecavalier, do; 5e, Isaac Legault, Pointe Claire.

Taureaux de 2 ans.—1er prix, Jas. Hodge, St Laurent; 2e do, Veuve Jas. Shiels, Lachine; 3e do, James Candlish, St Laurent; 4e do, Jean-Bte Lecours, do; 5e do, Placide Lecavalier, do.

Taureaux d'un an.—1er prix, Xavier Chaurrette, Ste Geneviève; 2e do, Benjamin Descaries, Lachine; 3e do, Guillaume Lecavalier, St Laurent; 4e do, Thomas Hodge, do; 5e do Rémi Lecavalier, do.

Vaches.—1er prix, George Smith, Lachine; 2e do, George I. Rohland Muir, St Laurent; 3e do, John Davis, do; 4e do, Benjamin Boyer, do; 5e do, John Hislop, do.

Génisses de 2 ans.—1er prix, John Davis, St Laurent; 2e do, Benjamin Lefebvre, Lachine; 3e do, Thomas Brown, St Laurent; 4e do, George Smith, Lachine.

Génisses d'un an.—1er prix, Alex Tait, St. Laurent; 2e do, Samuel Penniston, Lachine; 3e do Pierre Rochon, St Laurent; 4e do, Andrew Boa, do; 5e do, Jas. Hodge, do.

Béliers âgés.—1er prix, Toussait Verelon, St. Laurent; 2e Alex Semerville, Lachine; 3e Placide Lecavalier, St. Laurent; 4e James Hodge, do, 5e Olivier Desloges, do.

Belier d'un an.—1er prix, Pierre Lecavalier, St. Laurent; 2e Andrew Hislop, do; 3e Benjamin Boyer, do; 4e William Hodge, do; 5e Xavier Chaurrette, Ste. Geneviève; 6e Léon Legault, Pointe-Claire.

Béliers du printemps.—1er prix, Rémi Lecavalier, St. Laurent; 2e Léon Legault, Pointe-Claire; 3e Jas Hodge, St. Laurent; 4e Toussaint Verdon, do; 5e Thomas Hodge, do.

Brebis âgées.—1er prix, Benjamin Lefebvre, Lachine; 2e Thomas Leclerc, do; 3e Alex Somerville, do; 4e Jas Muir, St. Laurent; 5e Andrew Hislop, do; 6e Jean Bte. On. Martin, Lachine.

Brebis d'un an.—1er prix, Toussait Verelon St. Laurent; 2e Thomas Leclerc, Lachine; 3e Alex Somerville, do; 4e Pierre Lecavalier, St. Laurent; 5e Benjamin Boyer, do; 6e Geo. Smith, Lachine.

Verrats adoussous d'un an.—1er prix J P Dawes, Lachine, 2d Hode J J C Abbott, Ste Anne, 3e Jos Hodge, St Laurent; 4e Thomas Dawes & cie, Lachine; 5e George & R Muir, St. Laurent; 6e Alex. Tait, do.

Truies avec petits.—1er prix J P Dawes, Lachine; 2d hon. J J C Abbott, Ste Anne; 3e Jos Hodge, St Laurent; 4e Toust. Verdon, do, 5e Thomas Dames & cie, Lachine.

Etoffe du pays, 15 verges, faite dans une famille.—1er prix G Lecavalier, St Laurent; 2d Pierre Martin, do; 3e Moïse Donat Goger, St Laurent.

Flanelle, 15 verges, faite dans une famille.—1er prix Toust. Verdon, St Laurent; 2d Rémi Lecavalier, do; 3e Xavier Chaurrette, Ste Geneviève.

Toile du pays, 15 verges, faite dans une famille.—1er prix Olivier Desloges, St Laurent; 2d Rémi Lecavalier, do.

Meilleures paires de couvertes, faites dans une famille.—1er prix Félix Buret, Ste Geneviève; 2d Veuve Jos Shiels, Lachine.

Meilleurs Châles. — 1er prix Toust. Verdon,

St Laurent; 2d Cent Legaut, Pointe Claire. Couvre-pieds.—1er prix, Ant. Serre, St Laurent; 2e do, L Legault, Pointe Claire; 3e do, Guil. Lecavalier, St Laurent.

Prix extras pour ouvrages en laine.—John Nuhle, Ite Bizard; Benjamin Lefebvre, Lachine; Jean-Bte Lefebvre, do.

Fromage (doux) de 15 lbs chaque.—1er prix, Alex Somerville, Lachine; 2e do, Joseph Meloche, Ste. Geneviève.

Beurre salé.—1er prix, Rémi Jaron, St Laurent; 2e do, Guillaume Lecavalier, do; 2e do, l'Hon J J C Abbott, Ste Anne; 4e do, Benjamin Descaries, Lachine; 5e do, Placide Lecavalier, St Laurent; 6e do, veuve Jas Shiels, Lachine,

*Écoltes vertes sur pied.*

Patates.—1er prix, Jas Hodge, St Laurent; 2e do, G E R Muir, do; 3e do, John Brenner, do; 4e do, J P Dawes, Lachine; 5e do, Jean-Bte Lecours, St Laurent; 6e do, Eustache Prévost, do; 7e do, Andrew Hislop, do.

Blé-d'inde.—1er prix, Pierre Martin, St Laurent; 2e do, Joseph Meloche, Ste Geneviève; 3e do, Joseph Laniel, do; 4e do, Louis Cousineau, St Laurent; 5e do, Olivier Desloges, do; 6e do, Ant. Legault, Pointe-Claire.

Betteraves.—1er prix, Jas P Dawes, Lachine; 2me do, Collen McArthur, do; 3me do, Jas Hodge, St Laurent.

Carottes.—1er prix, Ls Cousineau, St Laurent; 2me do, Jas Hodge, do; 3me do, C McArthur, Lachine.

Féveroles.—1er prix, Eust Prévost, St Laurent; 2me do, André Boa, do; 3me do, G et R Muir, do.

Navets.—1er prix, Eust Prévost, St Laurent; 2me do, Collen McArthur, Lachine; 3me do, Andrew Hislop, St Laurent.

Lin.—1er prix, Benoni Verelon, St Laurent; 2me do, Olivier Binet, fils, Ste Geneviève; 3me do, Jean Bte Meloche, do.

Guerêt d'été.—1er prix, Louis Dagenais, Pointe Claire; 2me do, Guillaume Lecavalier, St Laurent.

Blé.—1er prix, John Shedelen, Lachine; 2me do, Jas Smith, Pointe Claire; 3me do, L Legault, do; 4me do, Jas Hodge, St Laurent; 5me do, Ls Dagenais, Pointe Claire.

Orge.—1er prix, John Shedelen, Lachine; 2me do, William Boa, St Laurent; 3me do, Jas P Dawes, Lachine; 4me do, Andrew Hislop, St Laurent; 5me do, Jas Hodge, St. Laurent.

Avoine.—1er prix, Jas P Dawes, Lachine; 2me do, Léon Legault, Pointe Claire; 3me do, Jas Hodge, St Laurent; 4me do, Alex Somerville, Lachine; 5me do, G et R Muir, St Laurent.

Pois.—1er prix, Andrew Hislop, St Laurent; 2me do, Guillaume Lecavalier, do; 3me do, Benjamin Lefebvre, Lachine; 4me do, G et R Muir, St Laurent; 5me do, Ant Legault, Ste Geneviève.

*Prix accordés pour les fermes les mieux tenues d'après le programme du Conseil d'Agriculture du 2 février 1870.*

1er prix, Jos Hickson, Lachine; 2me do, Alexandre Somerville, do; 3me do, James P Dawes, do; 4me do, Urgèle Valois, Pointe Claire; 5me do, Jean Baptiste Lecours, St Laurent.

—M. le préfet de la Somme vient de remettre en vigueur un excellent arrêté de 1856 décidant que tout propriétaire ou fermier est tenu à détruire les chardons qui viennent sur ses terres. Une même injonction est faite aux autorités locales pour les biens communaux, routes, chemins et sentiers publics. Il serait vivement à désirer que tous les préfets fassent un semblable arrêté, car les chardons causent

beaucoup de mal aux cultures, et il est impossible de s'en défendre, si on est sans cesse exposé à recevoir la graine de la terre de son voisin, et on sait que cette graine fort légère est facilement transportée par les vents, et par conséquent elle arrive même de très-loin.

Il est cependant bien fâcheux que l'autorité se trouve toujours dans la nécessité d'intervenir quand il s'agit de faire quelque chose de bien; nous avons cependant tous le même intérêt et certes, pour échardonner, les habitants des campagnes ne devraient pas attendre l'ordre du préfet ni du maire et agir par eux-mêmes, puisque tous sont exposés aux ravage des chardons. Il en est de même pour l'échenillage que l'on pratique toujours avec une négligence extrême. On dirait vraiment que le cultivateur ne travaille pas pour son compte.

—Journal des cultivateurs.

HYGIENE.

Odeur infecte de la transpiration.

Il y a des personnes dont le corps exhale des odeurs fortes et repoussantes. C'est très désagréable et pour elles-mêmes et pour ceux qui les approchent. Pour combattre ces odeurs, elles se servent le plus ordinairement de pommades et de parfums. Elles nous sauront gré de ce que nous pouvons leur enseigner et leur recommander sur l'autorité d'un médecin d'expérience, un moyen bien plus simple de se débarrasser de cette odeur. C'est de se procurer chez le pharmacien de l'esprit d'ammoniaque aromatisé, et d'en vider environ deux cuillères à thé dans un bassin d'eau, puis de s'en laver la figure, les mains et les bras, et la peau devient ensuite aussi propre, douce et fraîche qu'on peut le désirer.

Cette lotion ne peut causer aucun désagrément et coûte très bon marché: elle devrait donc être essayée du moins par les personnes affligées de cette misère.

ECONOMIE DOMESTIQUE.

Marmelade de pommes.

Prenez n'importe quelle espèce de pommes sures, enlevez-en la pelure et le cœur, tranchez-les par petits morceaux, et pour chaque livre de pommes ajoutez trois quarterons de sucre. Mettez le tout dans une casserole, et faites bouillir à petit feu jusqu'à ce qu'il soit réduit en une belle gelée; après quoi, mettez-la dans des bocaux et gardez-la dans un endroit frais. Aurélie.....